



**Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
du mercredi 19 janvier 2022**

Réf. 1242

Dominic Girard et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
 2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021 (**document joint**)
 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
 6. Élection au Bureau syndical et au CAP
 7. Élection du comité bilan de la négo 2020
 8. Grief syndical sur les structures d'horaire en chimie, physique et mathématique
 9. Avis de motion sur le règlement du calendrier scolaire (**document joint : proposition d'Anik Soulière**)
 10. Proposition sur la langue française aux études supérieures (**document joint : proposition de Yannick Lacroix et Sébastien Mussi**)
 11. Mesures sanitaires et mode d'enseignement : session H2022
 12. Questions diverses
 13. Levée de l'assemblée
-

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue et une bonne année à toutes et à tous. L'assemblée générale a lieu à distance en raison des nouvelles mesures sanitaires.

2. Nomination à la présidence d'assemblée

Le comité exécutif propose Dominic Girard à titre de président d'assemblée. **Il est élu.**

3. Adoption de l'ordre du jour

Dominic Girard fait la lecture de l'ordre du jour. Il fait appel à l'indulgence de l'assemblée puisqu'il préside une assemblée pour la toute première fois. Il rappelle le fonctionnement des tours de parole et qu'en cas de problème technique, les membres peuvent avoir du soutien en écrivant à instance@sppcm.org.

Il est proposé par Natalie Lacombe, appuyé par Nathalie Pilon,
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux du 14 décembre 2021

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Marie-Catherine Laperrière, **d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2021.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

- **Négo.** Un regroupement cégep aura lieu jeudi et vendredi prochains. Le "clause à clause" de la nouvelle convention collective se poursuit. Plus d'information à venir.
- **Comité de réflexion sur la liberté académique.** Le comité est composé de trois représentants-es des enseignants-es soit Patricia Saintilus (TAJ), Roxana Paniagua Humeres (sociologie) et Jérôme Champagne (vice-président aux relations de travail au SPPCM); de Dominic Gourgues, directeur des affaires juridiques (directeur des affaires juridiques et secrétaire général); de Diane Blanchette et Guy Gibeau ainsi que d'une parité d'étudiants-es dont la sélection reste à être effectuée. Le Service aux étudiants communiquera avec la SOGÉÉCOM en ce sens. Le comité sera animé par le directeur de l'IRIPI, Habib El-Hage. Une rencontre préparatoire a eu lieu en décembre, principalement pour convenir de la constitution du comité. Le SPPCM a demandé qu'une première rencontre ait lieu avant la fin février. Le comité prendra une forme similaire à une commission parlementaire, donnant la possibilité à la communauté d'intervenir et de déposer des mémoires.

Questions et interventions.

- **Modification demandée au calendrier scolaire 2021-2022.** Andréane St-Hilaire a transmis la résolution de l'assemblée à la Direction des études ; Guy Gibeau a reçu. Pas de nouveau pour le moment.

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Pascale Gravel, **d'admettre Yvon Dubé (technique de procédés industriels) et Frédérique Pothier-Paquette (techniques auxiliaire de justice) à titre de nouveaux membres.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Joanie Laroche, appuyé par Julien Villeneuve, **d'entériner l'élection d'Ariane Robitaille, département de mathématiques, à titre de déléguée au CAP.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élection du comité bilan de la négo 2020

Dans l'infolettre du 11 janvier, une invitation pour transmettre des candidatures afin de constituer un comité local de bilan de la négo 2020 a été lancée. Constitué d'un minimum de quatre personnes provenant idéalement des divers secteurs, le comité vise à faire le point sur les bons et moins bons coups de la dernière négo. Trois à quatre courtes rencontres devraient être suffisantes. Un comité national à la FNEEQ a aussi été formé.

Les candidatures sont Nicole Lefebvre, Johanne Massé et Nathalie Pilon, Jean Sébastien ainsi que Marc LeBlanc et Andréane St-Hilaire du comité exécutif.

Il est proposé par Julien Villeneuve, appuyé par Natalie Lacombe,
d'élire les membres au comité bilan de la négo 2020 tels que présentés-es.

LES CANDIDATS-ES SONT ÉLUS-ES PAR ACCLAMATION.

Dominic les félicite et les remercie.

8. Grief syndical sur les structures d'horaire en chimie, physique et mathématique

Un grief syndical a été déposé en novembre dernier afin de contester la décision de la Direction des études (DÉ) d'imposer à plus long terme que les cours de cinq heures dans ces disciplines continuent à se donner selon un horaire 3-2 malgré les résolutions des départements visés qui souhaitent définir la structure d'horaires de leurs cours selon leurs considérations pédagogiques, voire de revenir à du 2-2-1 s'il y a lieu, comme c'était le cas avant la pandémie.

Le Collège avait modifié, avec l'approbation des départements, la structure de ces cours dans le contexte de la pandémie afin de faciliter la transition entre les cours. La DÉ souhaite maintenir cette structure horaire, envisage sonder les étudiants-es en ce sens et ne considère pas qu'il y a des raisons pédagogiques valables à un retour au 2-2-1. Le Service des ressources humaines explique le maintien de cette décision en raison du contexte de pandémie qui perdure et du risque d'un retour en enseignement à distance, puis il a précisé que cette décision sera révisée pour l'automne prochain.

Le syndicat considère qu'il s'agit d'une prérogative départementale et que cela va à l'encontre de la convention collective, notamment les clauses 4-1.05 et 4-1.10. Le grief sera donc inscrit au Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation cette semaine. La prochaine étape sera de l'inscrire au rôle, toutefois il faut se rappeler que bien d'autres dossiers sont davantage prioritaires, comme les congédiements ou le harcèlement, le processus sera donc long.

Questions et interventions.

9. Avis de motion sur le règlement du calendrier scolaire

Isabelle Rivet explique le processus d'avis de motion, qui vise à reconsidérer une décision prise en assemblée et se fait en trois étapes : 1^{re} étape - envoyer l'avis de motion avec une convocation d'assemblée afin que tous-toutes les membres soient informés-es 2^e étape - lors de l'assemblée suivante (aujourd'hui), un vote sera pris afin de décider si nous voulons reconsidérer ces deux résolutions prises. L'avis de motion n'est pas discutable ni amendable et doit recevoir un appui favorable au 2/3 pour être adopté (les abstentions ne comptent pas). 3^e étape – si l'assemblée vote en faveur, lors de la prochaine assemblée le 15 février (à moins d'un impondérable), nous discuterons du sujet en tant que tel.

Andréane St-Hilaire rappelle qu'il s'agit de deux des six recommandations adoptées lors de l'assemblée du 11 décembre 2018, à l'issue de consultation et de négociations qui ont suivi avec la DÉ. Toutes nos recommandations ont été acceptées par le Collège, sauf que les semaines de relâche aient lieu après au moins 3 jours de la semaine 8 soient entamés. Le règlement sur le calendrier scolaire a été modifié en février 2020 par le Collège. Si nous adoptons de nouvelles positions, elles devront faire l'objet de négociation avec la DÉ. Les changements ne seront pas nécessairement immédiats.

Dominic fait la lecture de la proposition.

Considérant que la raison d'être de la semaine de relâche au Québec est d'atténuer la lassitude de l'hiver ressentie par plusieurs vers la fin de février et le début de mars.

Considérant qu'il n'y a aucun jour férié entre les vacances des fêtes et le congé de Pâques, ce qui occasionne en ce moment une séquence de 8 semaines sans congé, ce qui génère de l'épuisement pour plusieurs étudiants-es et enseignants-es.

Considérant que le règlement sur le calendrier scolaire prévoit que la semaine de soutien à la réussite à Maisonneuve est prévue après la semaine 8 ou que la 8e semaine est entamée d'au moins 3 jours et que cette semaine tombe souvent très près de celle du congé de Pâques, ce qui perturbe souvent le rythme d'apprentissage des étudiants-es en regroupant tous les congés dans deux ou trois semaines sur les 15 semaines de la session.

Considérant qu'une semaine de soutien à la réussite après 5 semaines de cours pourrait concorder avec la semaine de relâche des institutions d'enseignement primaire et secondaire ainsi que celle de plusieurs cégeps compétiteurs qui misent sur un congé familial pour leurs étudiants-es ainsi que sur une meilleure conciliation travail-famille pour leur corps enseignant.

Il est proposé par Anik Soulière, appuyé par Lynda Champagne,
que l'assemblée générale du SPPCM revienne sur les résolutions suivantes, adoptées à majorité le 11 décembre 2018, et qui ont mené à la modification du règlement sur le calendrier scolaire :

- *“Que la semaine de relâche à l'automne et l'hiver soit placée immédiatement après la 8e semaine.”*
- *“Que d'une session à l'autre, la semaine de relâche soit positionnée au même endroit (soit identique).”*

ADOPTÉE AU DEUX TIERS

10. Proposition sur la langue française aux études supérieures (document joint : proposition de Yannick Lacroix et Sébastien Mussi)

Dominic fait la lecture de la proposition et Yannick Lacroix présente le contexte (évolution de l'effectif au collégial selon la langue d'enseignement, impacts sur la diplomation, enjeux sur les emplois et la langue française) qui l'amène à faire cette proposition. Il souligne que la FNEEQ a présenté un mémoire dans le cadre du projet de loi 96 Loi sur la langue officielle et commune du Québec dans lequel il défend la langue française au Québec, mais qu'elle n'a pas appuyé l'extension des clauses scolaires de la loi 101 au collégial. Toutefois, le collectif de profs de cégeps francophones « Pour un cégep français » soumet cette question dans leur assemblée syndicale. Quatre cégeps ont voté en faveur de cette proposition jusqu'à présent, soit Bois-de-Boulogne, La Pocatière, Gaspésie et Rimouski.

Questions et interventions.

Isabelle Rivet précise que l'exécutif syndical a participé au conseil fédéral extraordinaire de la FNEEQ le 3 septembre dernier et qu'il s'est basé sur la recommandation adoptée par le SPPCM le 21 mars 2021. La position qui a été adoptée par la FNEEQ « ... défend la promotion et la défense de la langue française au Québec, notamment en allouant des ressources supplémentaires dédiées à la consolidation de l'enseignement du français dans le réseau d'éducation... », mais s'oppose « ... à l'application de l'article 73 de la Charte de la langue française concernant la langue d'enseignement dans les cégeps et universités. ».

Il est proposé par Yannick Lacroix, appuyé par Sébastien Mussi, que le Syndicat des enseignantes et enseignants du collège de Maisonneuve (SPPCM) soutienne les principes suivants :

- 1. La langue française est la langue officielle et commune des Québécoises et des Québécois.*
- 2. La langue française est la langue normale des études supérieures.*
- 3. La défense et la protection des emplois.*

Que le SPPPCM, en tenant compte des principes énumérés ci-haut, recommande l'extension des clauses scolaires de la loi 101 au collégial.

Que la proposition adoptée soit envoyée à madame Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, à monsieur Simon Jolin-Barette, ministre responsable de la Charte de la langue française, à la Fédération des cégeps, aux bureaux syndicaux de la FNEEQ et de la CSN, à l'ensemble de nos syndicats associés (FNEEQ) des cégeps francophones ainsi qu'à la direction du Collège de Maisonneuve.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. Mesures sanitaires et mode d'enseignement : session H2022

Antonia Kouloumentas transmet des précisions sur les informations transmises par le Collège et de la CNESST concernant les mesures sanitaires et d'isolement liées à la COVID-19. Andréane St-Hilaire fait de même au sujet de l'enseignement qui sera à distance jusqu'au 31 janvier, contrairement aux directives précédentes émises par le Collège au début janvier. Les directions doivent transmettre ces précisions. Les membres sont invités-es à prendre connaissance des communications du Collège et à participer à la prochaine séance d'information organisée par la direction générale du Collège.

Questions et interventions.

Il est proposé par Claude Beaucaire, appuyé par Nicole Lefebvre, **de poursuivre l'assemblée générale de 30 minutes.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Isabelle rappelle les consignes transmises par Marc Alaire le 6 janvier dernier qui font notamment la distinction entre congé de maladie et congé de quarantaine, soit lorsque la fonction de travail ne se fait pas en télétravail, le congé de quarantaine s'applique (voir article 5-5.00 de la convention collective). Antonia invite les membres à prendre connaissance des règles de Santé publique en ce qui a trait aux règles de confinement liées aux enfants. Par ailleurs, les questions soulevées et les demandes ont été prises en note et seront relayées au Collège afin de demander des clarifications.

12. Questions diverses

- **Campagne de sensibilisation sur la pollution numérique.** À l’initiative du comité vert du SPPCM, une campagne de sensibilisation sera menée auprès des profs et étudiants-es sur la pollution numérique, à commencer par les courriels. Cette campagne débutera par la tenue d’un kiosque organisé avec le comité GEM de la SOCÉÉCOM et Alexandre Brunet, responsable du dossier de l’environnement au Collège. Une formation sera offerte par les bibliothèques de Montréal le 26 janvier de 19 h à 20 h, plus d’informations à venir dans l’infolettre. Le comité vert invite les membres à participer au sondage de la CSN sur les enjeux prioritaires de la prochaine négo et, en particulier, à mettre les enjeux environnementaux en priorité, pour exprimer l’importance de ces enjeux et les problèmes sous ses diverses formes. Le comité vert est composé de Philippa Dott (philosophie), Rosalie Benz Moffet (mathématiques) et Mélisande Fortin-Boisvert, trésorière du SPPCM. Mélisande invite les personnes intéressées à se joindre au comité et elle souligne que le comité vert a, entre autres, pour projet de calculer l’empreinte carbone du syndicat.

13. Levée de l’assemblée

L’assemblée est levée à 15 h 22.

Chantal Lamarre
Secrétaire d’assemblée

Dominic Girard
Président d’assemblée